

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 À 20:14 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

RENALD CHÉNEVERT MAIRE

#### MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

#### PRESENTS :

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
DANY ST-AMANT	siège 5	JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

Étaient également présents : Karine Boucher, directrice générale  
et greffière adjointe  
Paul Roy, trésorier

#### ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE MOTION – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 609 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**
2. **TERRAIN DE SOCCER (11 JOUEURS)  
ACCEPTATION DE SOUMISSION – LIGNES SYNTHÉTIQUES ET ACHAT DE BUTS**
3. **FONDS DE DÉVELOPPEMENTS DES TERRITOIRES – AMENDEMENT À L'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPEMENT 2018-2019**
4. **PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 – DEMANDE RÉVISÉE**
5. **CONGÉS FÉRIÉS**
6. **RÉFECTION DE LA RUE CARTIER – RÈGLEMENT 607  
AUTORISATION DE PAIEMENT DS DÉCOMPTES NOS 3 ET 4**
7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

336-18-12-17

#### **AVIS DE MOTION – DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 609 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**

Monsieur le conseiller Julien Bussières donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement intitulé : " **RÈGLEMENT 609 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019**, sera présenté pour adoption

Monsieur le conseiller Julien Bussières dépose et présente le projet de règlement.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et dans la salle du Conseil, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la ville de Valcourt et accessible sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

337-18-12-17

**TERRAIN DE SOCCER (11 joueurs)**  
**ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**LIGNES SYNTHÉTIQUES ET ACHAT DE BUTS**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions pour la fourniture et installation de lignes permanentes ainsi que l'achat de buts au terrain de soccer (11 joueurs) et le résultat des soumissions reçues est le suivant :

<b>ACHAT DE BUTS</b>	<b>MONTANT</b> <i>(taxes non incluses)</i>
----------------------	---

Groupe Sports-Inter Plus	4 569.75 \$
--------------------------	-------------

Distribution Sports Loisirs	4 815.67 \$
-----------------------------	-------------

<b>FOURNITURE ET INSTALLATION DE LIGNES SYNTHÉTIQUES</b>	<b>MONTANT</b> <i>(taxes non incluses)</i>
--	---

Équipe Rochon Inc. – GTR TIRF	16 365.00 \$
-------------------------------	--------------

Les Surfaces Sportives Prévost Inc.	13 061.28 \$
-------------------------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Le Groupe Sports-Inter Plus, telle que présentée en date du 30 octobre 2018, pour l'achat de buts au terrain de soccer (11 joueurs) représentant un montant total de 4 569.75 (taxes non incluses);

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Surfaces Sportives Prévost Inc., telle que présentée en date du 06 novembre 2018, pour la fourniture et l'installation de lignes synthétiques (permanentes) au terrain de soccer (11 joueurs) représentant un montant total de 13 061.28 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

338-18-12-17

**FONDS DE DÉVELOPPEMENTS DES TERRITOIRES**  
**AMENDEMENT À L'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE DE LA MUNICIPALITÉ**  
**(AMENDEMENT RÉSOLUTION 247-18-10-01 )**

ATTENDU QUE le Conseil municipal par la résolution 247-18-10-01, avait attribué le fonds de développement municipal (FDT) pour l'année 2018-2019 au projet «Pumptrack»

ATTENDU QUE le projet Pumptrack ne peut se qualifier au FDT, étant donné que celui-ci bénéficie déjà d'une autre subvention du gouvernement et que le total des subventions ne peut dépasser 50% du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal amende la résolution 247-18-10-01 en remplaçant l'attribution du fonds de développement municipal, pour l'année 2018-2019 au projet «Aménagement des terrains de pétanques »

ADOPTÉE

339-18-12-17

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME**  
**TECQ 2014-2018 - DEMANDE RÉVISÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

### 340-18-12-17 CONGÉS FÉRIÉS

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal, exceptionnellement, autorise le paiement de tous les congés fériés prévus pour le temps des fêtes et ce, pour les trois (3) nouveaux employés, engagés dans les derniers mois.

ADOPTÉE

### 341-18-12-17 RÉFECTION DE LA RUE CARTIER - RÈGLEMENT 607 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTES NOS 3 et 4

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement des décomptes progressifs no 3 et 4 à l'entrepreneur Eurovia Québec Inc. relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval, ingénieur, dans sa lettre datée du 13 décembre 2018, représentant les montants suivants : (*taxes non incluses*)

Décompte 3	458 119.83 \$
Décompte 4	144 651.75 \$

ADOPTÉE

### 342-18-12-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 20 :31 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Karine Boucher, directrice générale et greffière adjointe